



## PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 04/05/24

#### INFLUENZA AVIAIRE

Passage au niveau négligeable sur tout le territoire national

La situation sanitaire est actuellement particulièrement favorable en France vis à vis de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) :

- aucun nouveau foyer en élevage n'a été détecté depuis le 16 janvier ;
- seuls 10 foyers ont été confirmés chez les oiseaux d'élevage pour la saison 2023-2024 contre 402 pour la saison précédente à la même période. Ce très faible nombre de foyers s'explique en grande partie par le succès de la stratégie vaccinale massivement mise en place ;
- depuis le 7 janvier 2024, aucun nouveau cas d'IAHP n'a été détecté dans la faune sauvage migratrice ;

L'ensemble du territoire métropolitain avait été placé en niveau de risque élevé en matière d'IAHP à partir du 5 décembre 2023. Depuis le 18 mars 2024, il avait été abaissé au niveau modéré.

**A compter du 3 mai 2024, le risque est ramené au niveau négligeable par décision du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.**

Désormais, sur l'ensemble du territoire national :

- l'obligation de mise à l'abri des oiseaux d'élevages est levée ;
- les rassemblements de volailles sont autorisés ;
- toutes les restrictions liées aux activités cynégétiques sont levées.

Le préfet du Nord rappelle à l'ensemble des acteurs de la filière avicole et aux détenteurs d'oiseaux et volailles qu'il est nécessaire d'appliquer strictement les mesures de biosécurité, et de faire preuve de vigilance afin d'être en mesure de gérer tout indice pouvant traduire l'apparition de cas dans les élevages et les basses-cours ainsi que dans la faune sauvage.

**Toute mortalité anormale d'oiseaux de la faune sauvage doit être signalée :**

- au réseau SAGIR par l'intermédiaire de la fédération des chasseurs du Nord au 03 20 41 77 50 ;
- à l'office français de la biodiversité (OFB) au 03 27 49 70 54 qui se chargera de l'analyse des oiseaux morts au besoin.

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[prefecture59](https://www.instagram.com/prefecture59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)